

Prestation extralégale " Téléassistance "

Cette prestation est destinée à financer partiellement ou totalement les frais d'abonnement de la téléassistance ou télésecrétariat.

Public concerné

- les retraités agricoles à titre principal
- les personnes handicapées percevant une pension d'invalidité, une rente accident du travail ou une allocation aux adultes handicapés, versée par la MSA.

Conditions d'attribution

- Résider dans le département des Alpes-Maritimes,
- être isolé socialement ou géographiquement,
- être bénéficiaire de l'allocation forfaitaire de " Téléassistance " du Conseil Général.

Montant de la prestation extralégale

Il est égal à la différence entre le prix de l'abonnement et l'allocation forfaitaire du Conseil Général, mais plafonné à 9 €/mois.

*A titre indicatif les frais d'abonnement de Présence Verte 06 s'élèvent à 29 €/mois.
L'allocation forfaitaire du CG : 20 €/mois.*

Coordonnées au dos ➡

**Pour plus de renseignements
n'hésitez pas à prendre contact
avec nos correspondants
" téléassistance " :**

**Roger Wiélé
Brigitte Mery
04 93 72 68 91**

**Nicole Chary
04 93 72 68 89**